



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAO) est un établissement public à caractère administratif, dont la mission est de fournir un service public d'eau potable aux habitants des communes de Bassens et de Carbon Blanc.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Exercice 2020

Document établi selon le décret n°2007-675 et l'arrêté ministériels du 02/05/07

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc
14 avenue du Général de Gaulle
33530 BASSENS
Courriel : siaocarbonblanc@gmail.com

Les chiffres du service d'eau potable	
SIAO de Carbon Blanc	
Territoire	10 communes desservies : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac.
29 401 Abonnés	29 401 abonnés
70 030 habitants	
Exploitation	Suez Eau France a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien, de la permanence du service et de la gestion des abonnés.
En délégation de service public à Suez Eau France	Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
Production	Le Syndicat dispose de 7 stations de production qui ont fourni en 2020, 5 887 173 m ³ d'eau traitée.
5 887 173 m³ produits	
Distribution	4 064 208 m ³ ont été facturés aux abonnés en 2020, soit en moyenne 159 litres par habitant et par jour.
582 km de réseau	
4 064 208 m³ facturés	Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service, le rendement du réseau est de 78,1%.
Qualité	Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité.
Bonne	100% des analyses règlementaires sont conformes au niveau bactériologique et 98,9% au niveau physico-chimique.
Prix	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m ³ consommé.
215,94 € pour 120 m³	Au total, un abonné domestique consommant 120 m ³ payera en 2021, 215,94 € (sur la base du tarif du 1 ^{er} janvier 2021, toutes taxes comprises) soit une hausse de 0,4% par rapport à 2020. Sur ce montant, 43 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 28 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 29 %.

SOMMAIRE

Préambule.....	4
1. Présentation générale du service	4
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	4
1.2. Mode de gestion du service	5
1.3. Les clients et les volumes facturés.....	5
1.4. Les ressources en eau.....	6
1.5. Le réseau de distribution.....	7
1.5.1. Les réservoirs	7
1.5.2. Le réseau et les branchements	7
2. Faits marquants de l'exercice	7
3. Indicateurs techniques	9
3.1. Volumes prélevés	9
3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile	9
3.3. Volumes consommés et rendement.....	10
3.4. La qualité de l'eau.....	11
3.5. Les fuites sur réseau.....	12
3.6. Les opérations de renouvellement	12
3.7. Les investissements réalisés	12
3.8. Etat des branchements en plomb.....	13
3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service.....	13
3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	13
3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)	14
4. Indicateurs financiers	15
4.1. Les tarifs	15
4.2. La facture d'eau 120 m ³	16
4.3. Les recettes du Déléguataire	17
4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat	17
4.4.1. Les recettes d'exploitation.....	17
4.4.2. Les travaux réalisés en 2020.....	17
4.4.3. Etat de la dette du service.....	17
4.4.4. Amortissements réalisés en 2020	18
4.4.5. Opérations de coopération décentralisée	18
5. Les indicateurs de performance	19
5.1. Indicateurs descriptifs :	19
5.2. Indicateurs de performance :	19
ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne	22
ANNEXE 2 : Projet ASTUCES - Accompagnement Sociétal et Technique des Usagers à la réduction des Consommations d'Eau des usagers du SIAO..	Erreur ! Signet non défini.

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et sur la Qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

1. Présentation générale du service

1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc assure les compétences suivantes :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Production | <input checked="" type="checkbox"/> Transport |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection du point de prélèvement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le Syndicat regroupe les communes de : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac.

Il dessert en outre très partiellement les communes de Fargues-Saint-Hilaire et de Lormont.

Le service public d'eau potable dessert 29 401 abonnés, représentant environ 70 030 habitants.

Commune	Nombre d'abonnés Eau Potable			Evolution 2019-2020
	2018	2019	2020	
AMBARES-ET-LAGRAVE	6 452	6 643	6 717	1,1%
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	3 602	3 606	3 626	0,6%
BASSENS	2 699	2 723	2 970	9,1%
CARBON-BLANC	3 054	3 073	3 114	1,3%
FARGUES-SAINT-HILAIRE	10	10	15	50,0%
LORMONT	14	15	15	0,0%
MONTUSSAN	1 382	1 416	1 438	1,6%
POMPIGNAC	1 401	1 451	1 466	1,0%
SAINT-LOUBES	4 147	4 251	4 263	0,3%
SAINTE-EULALIE	2 121	2 151	2 174	1,1%
TRESSES	2 076	2 185	2 250	3,0%
YVRAC	1 350	1 365	1 353	-0,9%
TOTAL	28 308	28 889	29 401	1,77%

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par la société Suez Eau France.

Le contrat d'affermage a pris effet le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 10 ans, jusqu'au 31 décembre 2029.

Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :

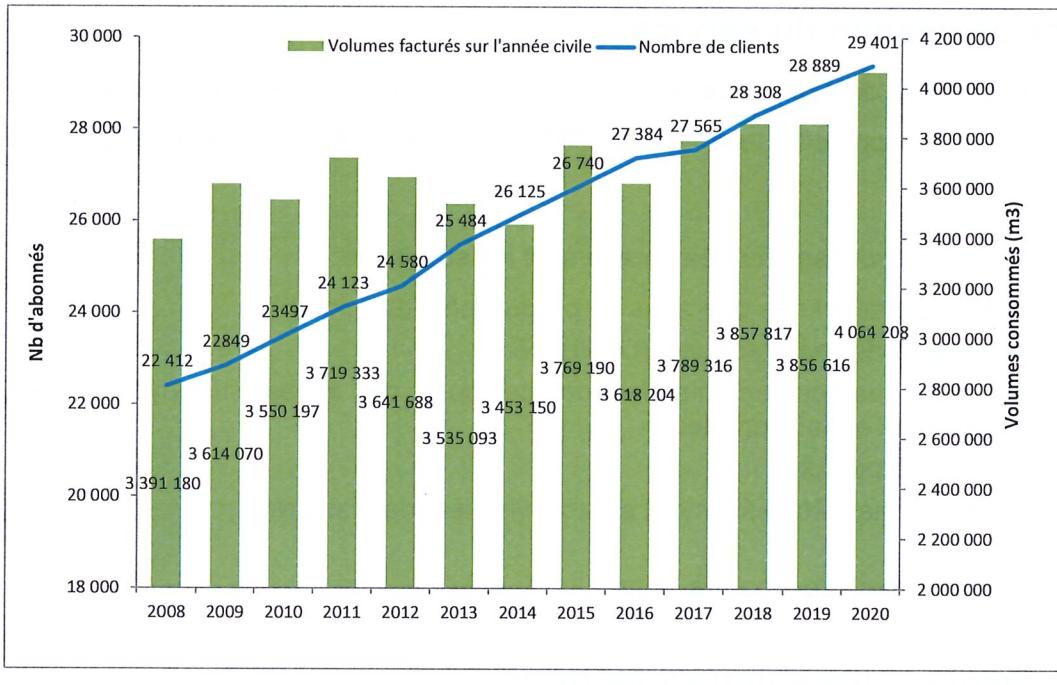
- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production d'eau potable,
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée,
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des accessoires hydrauliques, des branchements et des compteurs
- ✓ Télérègle des compteurs,
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures.

Le contrat n'a pas fait l'objet d'avant à ce jour.

1.3. Les clients et les volumes facturés

	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Nombre de clients	28 308	28 889	29 401	1,8%
dont abonnés domestiques et assimilés	28 199	28 777	29 276	1,7%
dont abonnés non domestiques	109	112	125	11,6%
Volumes facturés sur l'année civile	3 857 817	3 856 616	4 064 208	5,4%
dont particuliers	2 821 462	2 788 941	2 940 086	5,4%
dont collectivités	199 633	206 974	232 226	12,2%
dont professionnels	835 769	858 784	887 966	3,4%
dont autres abonnés	953	1 917	3 930	105,0%
Volume moyen facturé (m³/client)	136,3	133,5	138,2	3,5%

L'augmentation du nombre d'abonnés (+2,1%) est sensiblement la même que les années précédentes (+2,3%/an en moyenne entre 2010 et 2020). Les volumes facturés sont en augmentation sensible pour l'ensemble des catégories, en lien possible avec les incidences des périodes de confinement intervenues en 2020.



1.4. Les ressources en eau

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants :

Nom	Année de mise en service	Capacité de production (m³/j)
La Gorp - Ambarès et Lagrave	1976	3 900
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	1968	3 000
Favols - Carbon Blanc	1984	4 000
Roquebert - Pompignac	1980	3 000
L'Escar - Saint Loubès	1975	4 200
Bois Haut - Yvrac	1997	3 800
Cabet - Yvrac	2014	3 600
TOTAL		25 500 m³/j

Chacun des forages dispose d'un arrêté préfectoral de périmètre de protection. Ces arrêtés sont complètement mis en œuvre, avec une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

1.5. Le réseau de distribution

1.5.1. Les réservoirs

Le réseau d'eau potable comprend 5 réservoirs qui assurent l'approvisionnement du Syndicat.

Leur capacité totale s'élève à 14 500 m³ et se répartit comme suit :

Nom	Année de mise en service	Capacité en m ³
Bel Air - Ambarès et Lagrave	1965	1 500
Les Datz - Bassens	1978	3 000
Terrefort - Saint Loubès	1991	4 500
Bellevue - Tresses	1968	1 500
Bois Haut - Yvrac	2003	2x 2 000
Total		14 500

1.5.2. Le réseau et les branchements

	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Longueur du réseau, hors branchements (km)	579,4	578,9	582,1	0,6%
Nombre de branchements	27 134	27 481	27 522	0,1%

31 056 des 31 127 compteurs des abonnés sont équipés de télérelève, soit 99,7% du parc équipé.

2. Faits marquants de l'exercice

- ✓ Le nouveau contrat de délégation de service public attribué à Suez Eau France pour la gestion du service d'eau potable du Syndicat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.
- ✓ Lancement mi-novembre 2020 des travaux de réhabilitation de l'étanchéité des 2 réservoirs du site de Bois-Haut. Un accident du travail a eu lieu sur le chantier en décembre 2020.
- ✓ En février 2020, une surpression a été enregistrée sur le réseau de Sainte Eulalie causant des dégâts en domaine privé sur des groupes de sécurité. Cet évènement a été causé par la remise en marche de la station de Bois-Haut dans le cadre de la procédure de préparation du lavage de Terrefort. Celle-ci sera revue à l'avenir, afin de ne pas reproduire l'évènement.
- ✓ Suite à un problème d'eaux rouges en mars sur Ambarès (nombreux appels clients), un contrôle de la boucle complète de la déferrisation AEP La Gorp ainsi que CE Bel Air a été conduit. Aucune anomalie n'a été relevée.

- ✓ Dans un contexte d'épisode caniculaire en juillet 2020, ont été constatés :
 - Un record de production journalier avec 21 368 m³ prélevés le 31/07 ;
 - Des niveaux bas atteints sur les Datz et Bellevue sur les 3 derniers week-ends de juillet
- ✓ Plusieurs interventions sur fuites significatives sont intervenues :
 - A Artigues, 2 boulevard Feydeau, casse canalisation DN150 fonte ;
 - Sur la station Le Mirail, soudure sur conduite de refoulement percée ;
 - Sur la production Favols, fuite sur une conduite d'alimentation de filtre.
- ✓ Fuite de chlore suite à la défaillance d'un chloromètre sur la station de La Gorp en septembre 2020 ;
- ✓ Rupture ligne RTC sur la station du Mirail pendant 3 jours en décembre 2020 ;
- ✓ 2,96 km de canalisations ont été renouvelés en 2020.

3. Indicateurs techniques

3.1. Volumes prélevés

Les volumes prélevés ont fortement augmenté en 2020 et dépassent d'environ 773 000 m³ l'autorisation globale de prélèvement dans les nappes (qui est de 5 250 000 m³).

	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
La Gorp - Ambarès et Lagrave	911 399	951 543	1 051 654	10,5%
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	631 663	685 912	747 308	9,0%
Favols - Carbon Blanc	1 218 796	1 162 324	1 295 348	11,4%
Roquebert - Pompignac	429 063	587 918	713 242	21,3%
L'escart - Saint Loubès	344 200	541 486	489 290	-9,6%
Bois - Haut - Yvrac	1 100 156	1 107 024	1 144 270	3,4%
Cabet - Yvrac	722 413	505 970	582 002	15,0%
Total volumes prélevés	5 357 690	5 542 177	6 023 114	8,7%

3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile

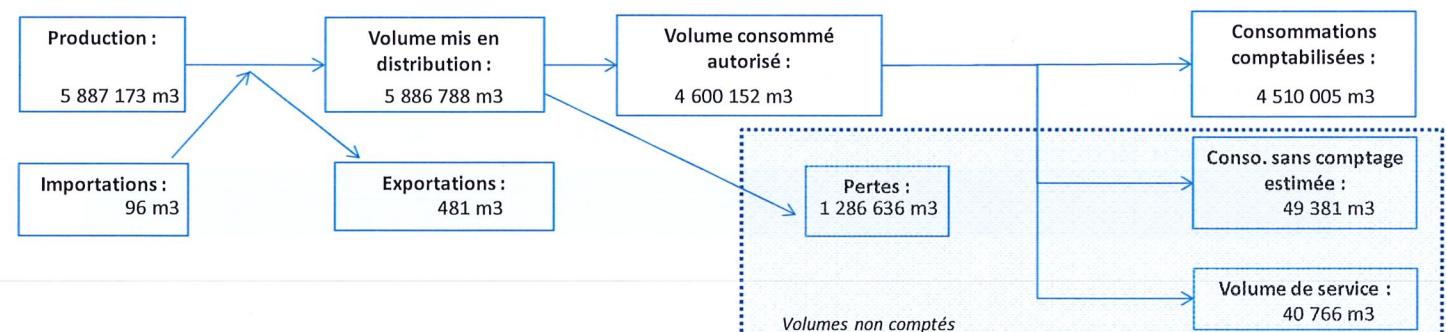
	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Volumes produits	5 232 762	5 447 403	5 887 173	8,1%
La Gorp - Ambarès et Lagrave	906 560	943 581	1 036 615	9,9%
Favols - Carbon Blanc	1 201 840	1 141 337	1 266 657	11,0%
Roquebert - Pompignac	426 519	584 751	708 615	21,2%
L'escart - Saint Loubès	288 519	524 322	466 996	-10,9%
Bâche d'Yvrac	1 694 092	1 752 807	1 831 750	4,5%
Cabet - Yvrac	715 446	500 605	576 540	15,2%
Volumes importés (Bordeaux Métropole)	4	0	96	-
Volumes exportés (Bordeaux Métropole)	2 884	1 944	481	-75,3%
Total volumes mis en distribution	5 229 882	5 445 459	5 886 788	8,1%

3.3. Volumes consommés et rendement

(sur l'année civile)

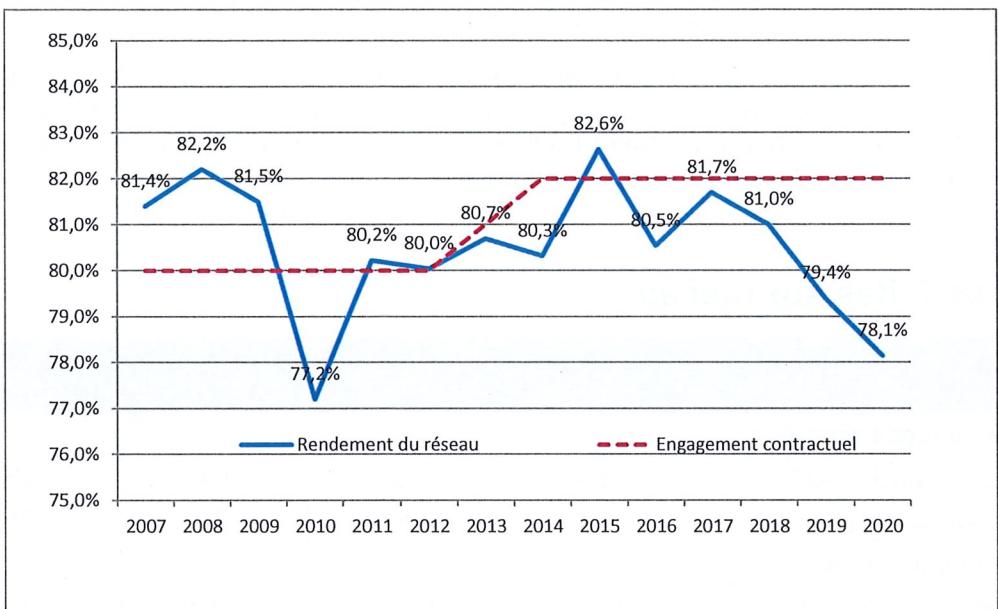
	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Volumes produits	5 232 762	5 447 403	5 887 173	8,1%
Volumes importés	4	0	96	-
Volumes exportés	2 884	1 944	481	-75,3%
Volumes mis en distribution	5 229 871	5 445 459	5 886 788	8,1%
Volumes comptabilisés entre 2 relèves	4 170 689	4 249 834	4 509 034	6,1%
dont remise pour fuite	38 607	55 813	23 401	-58,1%
Volumes comptabilisés ramenés à l'année civile	4 167 844	4 248 589	4 510 005	6,2%
Consommation sans comptage estimée	45 182	51 481	49 381	-4,1%
Volumes de service	22 738	23 142	40 766	76,2%
Volumes consommés autorisés	4 235 764	4 323 212	4 600 152	6,4%
Indice linéaire de consommation (m³/jour/km)	20,0	20,5	21,7	5,8%
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/jour/km)	5,0	5,7	6,5	15,7%
Indice linéaire de pertes (m³/jour/km)	4,7	5,3	6,1	14,3%
Rendement du réseau (Volumes consommés autorisés + Volumes exportés / Volumes produits + Volumes importés, %)	81,0%	79,4%	78,1%	-1,6%

Le bilan hydraulique 2020 est le suivant :



Le niveau des pertes de 2020 est supérieur à l'engagement contractuel de 4,3 m³/j/km pour cet exercice (défini par l'article 7.2 du contrat en vigueur).

Le rendement 2020 est supérieur à l'objectif fixé par le décret du 27 janvier 2012 (74,3%) mais est inférieur à l'engagement contractuel de 82,0% :



3.4. La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (article L 1321-1 du Code de la Santé Publique). Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

Les taux de conformité des analyses réglementaires sont les suivants :

ANALYSES	Bactériologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements	159	88
Nombre de prélèvements non conformes	0	1
Taux de conformité	100,0%	98,9%

Un dépassement de la limite de qualité a été constatée sur le paramètre Nickel à l'école de Tresses le 21 avril 2020. Le prélèvement de confirmation s'est révélé conforme, cependant l'ARS a bien retenu cette non-conformité.

Néanmoins, la teneur en Nickel ne vaut que pour le point d'utilisation où elle a été mesurée et n'est pas représentative de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. Le Nickel provient principalement des accessoires de robinetterie dont le revêtement en chrome ne recouvre pas totalement les parties nickelées. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement afin d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux.

Par ailleurs, plusieurs dépassements de la référence de qualité sur la température (25°C) ont été constatées lors de la période estivale.

3 dépassements de la référence de qualité ont été relevés relativement à la présence de Coliformes ; l'ensemble des contre-analyses ont été négatives.

1 dépassement de la référence de qualité a concerné le paramètre fer (école de Ste Eulalie) et un autre le paramètre ammonium (école de Tresses).

A noter que dans le cadre de l'autosurveillance complémentaire réalisée par le Délégataire, une non-conformité a été relevée sur le paramètre « Chlorure de vinyle monomère » sur le réseau de la route de Libourne à Saint-Loubès (0,6 µg/l relevé pour une limite supérieure à 0,5 µg/l). La contre-analyse s'est avérée conforme.

3.5. Les fuites sur réseau

Nature intervention	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Nombre de fuites réparées				
sur branchement	488	438	466	6%
sur canalisation	68	80	76	-5%
Recherches de fuites				
Linéaire contrôlé (km)	547,7	538,8	535,9	-1%

3.6. Les opérations de renouvellement

Le Syndicat a procédé au renouvellement de 2 964 ml de canalisations en 2020.

Renouvellement des canalisations	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Longueur de canalisations renouvelées (ml)	2 009	1 887	3 418	4 111	2 765	-32,7%
Cumul sur 5 ans (ml)	22 501	22 471	18 846	14 049	14 190	1,0%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0,78%	0,78%	0,65%	0,49%	0,49%	0,4%

Par ailleurs, 223 compteurs ont été renouvelés par Suez en 2020, ainsi que 264 branchements.

Suez a également commencé en 2020 la réhabilitation de l'étanchéité des 2 cuves de stockage du site de Bois-Haut.

3.7. Les investissements réalisés

Le Syndicat a financé de nombreux investissements et notamment :

- Des opérations de renouvellement de 2 765 ml de réseau : Avenue de l'Eglise Romane à Artigues, rue de la Pomme d'Or à Bassens, chemins du Livet, du Prince et de Peligon à Saint-Loubès, Rues Saint-Saëns et Portmann à Sainte-Eulalie et déviation de Fargues à Tresses.
- Des travaux d'extension portant sur 985 ml de réseau : voie nouvelle et rue du Monastère à Ambarès et Avenue d'Aquitaine à Sainte-Eulalie.
- Des travaux de remise à la côte des bouches à clés.

3.8. Etat des branchements en plomb

Branchements en plomb	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Nombre de branchements en plomb supprimés	13	47	23	-51,1%
Nombre de branchements en plomb au 31 décembre	273	226	204	-9,7%
Pourcentage de branchement en plomb restant	1,01%	0,82%	0,74%	-9,9%

3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

- Poursuite de la politique de renouvellement progressif du réseau d'eau potable et de suppression des branchements plomb.
- Réhabilitation des déferrisations des stations de Favols et du Mirail,
- Création d'une canalisation de liaison entre les sites de Cabet et Bois-Haut,
- Renforcement du poste HTA de la station de Bois-Haut,
- Renouvellement du réseau rue Borat à Ambarès, rues des Mimosas, des Acacias et des Plateaux à Carbon Blanc, et chemins de Gachet et de Marsalat à Pompignac.

3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Critère	Points obtenus en 2019	Nombre maximal de point
A - Plan des réseaux		
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (captage, station de traitement, réservoir) et des compteurs généraux	10	/10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5	/5
B - Inventaire des réseaux		
o Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	10	/10
o La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.		

Pourcentage d'information sur les matériaux et les diamètres des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pts Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pts Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	5	/5
Pourcentage de tronçons dont la date ou la période de pose sont identifiés : Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 pts	15	/15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux		
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	/10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	/10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	/10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur .	10	/10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	/10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	/10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	/10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprecier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	/5
TOTAL	120	/120

3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)

Niveau d'avancement	Points obtenus en 2020
Pas de sectorisation – 0%	
Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre la sectorisation – 20%	
Sectorisation en cours – 30%	
Sectorisation existante – 40%	
Sectorisation existante fonctionnelle – 60%	
Suivi annuel des données – 100%	⇒ 100%

4. Indicateurs financiers

4.1. Les tarifs

		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2020	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021
Part Délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	compteurs ø 15 mm	30,00 €	30,26 €
	compteurs ø 20 mm	60,00 €	60,52 €
	compteurs ø 30 mm	150,00 €	151,30 €
	compteurs ø 40 mm	200,00 €	201,73 €
	compteurs ø 60 mm	300,00 €	302,60 €
	compteurs ø 80 mm	500,00 €	504,33 €
	compteurs ø 100 mm	750,00 €	756,50 €
	compteurs ø 150 mm	1 000,00 €	1 008,67 €
	compteurs ø 200 mm	1 500,00 €	1 513,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	De 0 à 250 m ³	0,5190 €	0,5235 €
	Au-delà de 250 m ³	0,6120 €	0,6173 €
Part Collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	compteurs ø 15 mm	15,00 €	15,00 €
	compteurs ø 20 mm	20,00 €	20,00 €
	compteurs ø 30 mm	25,00 €	25,00 €
	compteurs ø 40 mm	35,00 €	35,00 €
	compteurs ø 60 mm	52,00 €	52,00 €
	compteurs ø 80 mm	65,00 €	65,00 €
	compteurs ø 100 mm	100,00 €	100,00 €
	compteurs ø 150 mm	125,00 €	125,00 €
	compteurs ø 200 mm	250,00 €	250,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	De 0 à 250 m ³	0,3800 €	0,3800 €
	Au-delà de 250 m ³	0,4800 €	0,4800 €
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)		0,0950€	0,0950€
Redevance pollution (€/m ³)		0,3300€	0,3300€
TVA		5,50%	5,50%
Tarifs liés à l'application du règlement de service			
Frais d'accès au service sans déplacement		42,55 €	42,55 €
Frais d'accès au service avec déplacement		82,70 €	82,70 €

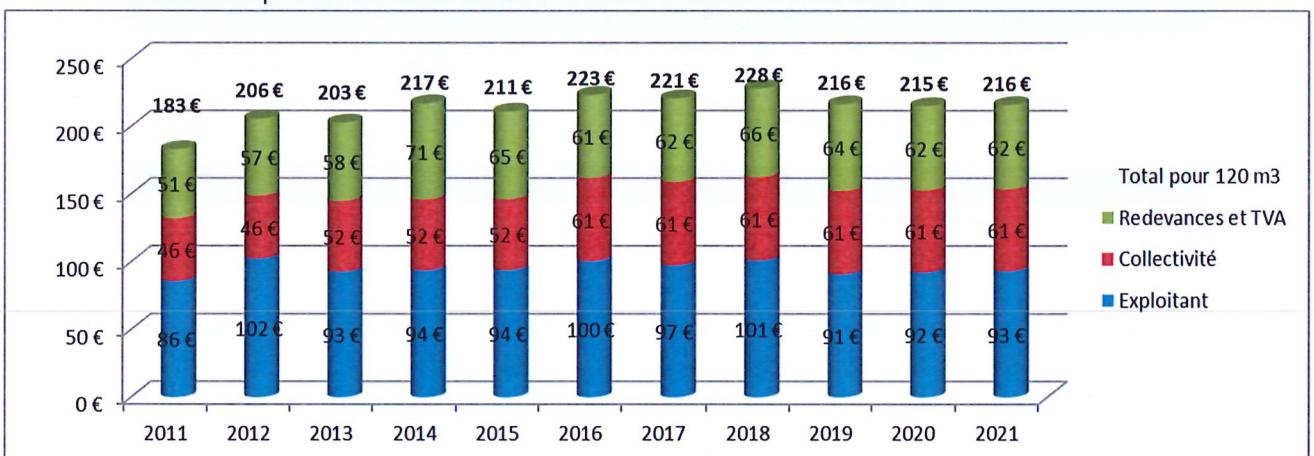
Les tarifs de l'eau pour la part Syndicale ont été approuvés par une délibération du 9 septembre 2019 pour les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020.

4.2. La facture d'eau 120 m³

	Au 1er janvier 2020		Au 1er janvier 2021		%
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Terme fixe annuel					
Part du Déléguataire	34,39 €	34,39 €	30,26 €	30,26 €	+0,9%
Part de la Collectivité	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	0,0%
Consommation					
Part du Déléguataire	0,5190 €	62,28 €	0,5235 €	62,82 €	+0,9%
Part de la Collectivité	0,3800 €	45,60 €	0,3800 €	45,60 €	0,0%
Organismes publics					
Redevance de prélèvement	0,0950 €	11,40 €	0,0950 €	11,40 €	0,0%
Redevance de pollution	0,3300 €	39,60 €	0,3300 €	39,60 €	0,0%
Total HT		203,88 €		204,68 €	+0,4%
TVA à 5,50%		11,21 €		11,26 €	+0,4%
Total Eau potable TTC		215,09 €		215,94 €	+0,4%
Soit le m ³		1,79 €		1,80 €	+0,4%

Le montant de la facture d'eau potable (120 m³) s'élève à 215,94 € TTC au 1^{er} janvier 2021, en hausse de 0,4% par rapport au 1^{er} janvier 2020.

Les différentes composantes de la facture 120 m³ sont les suivantes :



4.3. Les recettes du Délégué

Recettes	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020 (%)
Exploitation du service	3 664 881 €	3 222 870 €	3 342 391 €	3,7%
Travaux attribués à titre exclusif	540 306 €	422 013 €	352 269 €	-16,5%
Produits accessoires	271 107 €	229 096 €	182 223 €	-20,5%
TOTAL	4 476 294 €	3 873 979 €	3 876 883 €	0,1%

4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat

4.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2018	2019	2020	Evolution
Ventes d'eau	2 077 784 €	2 044 178 €	2 219 518 €	8,6%
Autres produits de gestion courante	74 842 €	64 054 €	59 351 €	-7,3%
Produits exceptionnels et financiers	789 €	60 €	1 500 €	
Total	2 153 415 €	2 108 292 €	2 280 369 €	8,2%

4.4.2. Les travaux réalisés en 2020

Investissements réalisés en 2020	Montant total HT
Travaux réseau AEP (Prog 2020 + MAC)	1 197 565 €
Mise à niveau des bouches à clés	3 150 €
Hangar de la Baranquine	280 601 €
TOTAL	1 481 316 €

Ces travaux n'ont pas fait l'objet de subventions, et ont été intégralement financés par le budget du Syndicat.

4.4.3. Etat de la dette du service

	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	6 344 003 €	5 913 849 €	5 761 418 €
Montant remboursé durant l'exercice	688 456 €	687 302 €	688 908 €
- dont en capital	418 610 €	429 892 €	447 658 €
- dont en intérêts	269 846 €	257 411 €	241 250 €

Un emprunt de 300 000 € a été souscrit en 2020.

4.4.4. Amortissements réalisés en 2020

Amortissements réalisés	Montant amorti
Réseau d'eau potable / Service de distribution	1 042 281 €
Bâtiments	123 406 €
Matériels et divers	21 783 €
- Subventions	- 136 958 €
TOTAL	1 050 512 €

4.4.5. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

5. Les indicateurs de performance

5.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Evolution N/N-1
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	68 209	68 803	70 030	 +0,9%
D102.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m ³	1,80 €	1,79 €	1,80 €	 +0,4%

5.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Evolution N/N-1	Evaluation et commentaires
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100%	100%	100%		
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	99,4%	100%	98,9%		
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) La définition de l'indicateur a changé à compter de l'exercice 2013	120/120	120/120	120/120		Cf. détail au paragraphe 3.10

Indicateur	Définition	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Evolution N/N-1	Evaluation et commentaires
P104.2 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	81,0%	79,4%	78,1%	➡ -1,6%	OO
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	5,0 m3/j/km	5,7 m3/j/km	6,5 m3/j/km	➡ +15,8%	OO
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	4,7 m3/j/km	5,3 m3/j/km	6,1 m3/j/km	➡ +14,4%	OO
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,65%	0,49%	0,49%	↑	OO
P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	100%	100%	100%	↑	OO
P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,0029 €/m3	0,0028 €/m3	0,0017 €/m3	➡	1159 € d'abandon de créances du Déléguétaire (127 demandes reçues) + 6644 € de versement au FSL par la Collectivité
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés Une coupure d'eau est une interruption totale de la	1,98 u / 1000 abonnés	1,42 u / 1000 abonnés	0,54 u / 1000 abonnés	↗ -62%	OO

Indicateur	Définition	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Evolution N/N-1	Evaluation et commentaires
	fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)					
P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	100%	100%	100%	↗	●○○
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	3,9 ans	3,7 ans	3,1 ans	↙	●○○
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	1,83%	1,99 %	2,09%	↗ +5,0%	●○○
P155.1 Taux de réclamations	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, rapporté au nombre d'abonnés	9,93 réclamations /1000 abonnés	6,99 réclamations /1000 abonnés	10,68 réclamations /1000 abonnés	↗ +52,8%	○○○

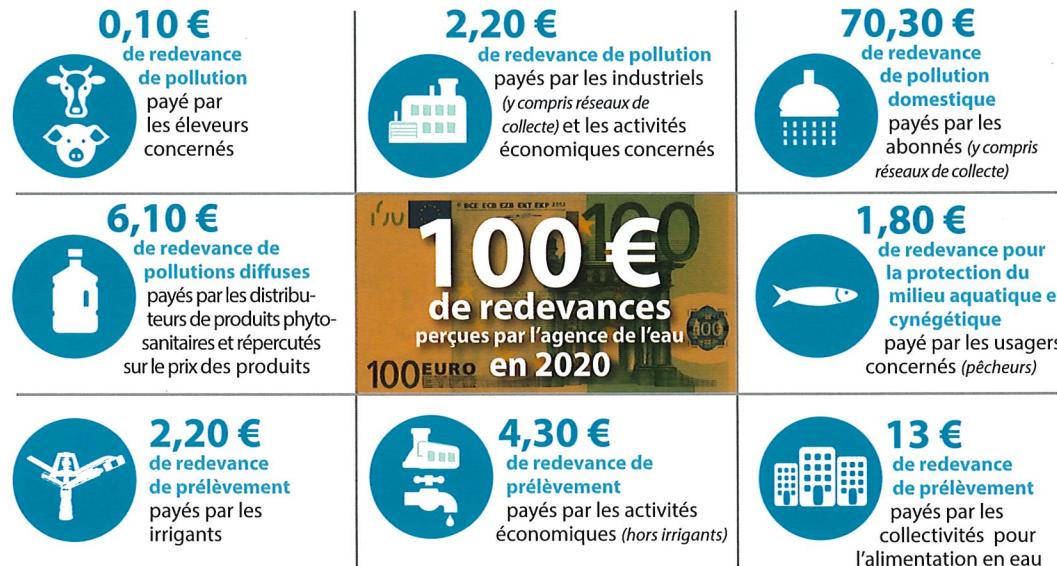
**ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau
Adour Garonne**

COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € - source agence de l'eau Adour-Garonne)



À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020 - source agence de l'eau Adour-Garonne)



* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 160 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de 30 M€ ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de 12 M€ pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- 5,6 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 61 captages d'eau potable dits prioritaires (capture Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- 19 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- 6,5 M€ pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. 30 démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 32 M€ ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, 4,1 millions de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable. L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSÉRATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de 42 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 662 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- 57 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- L'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de 35 000 ha de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- 2,8 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 7,3 hectares ont été désimperméabilisés ou déraccordés du réseau public.
- 83 M€ ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

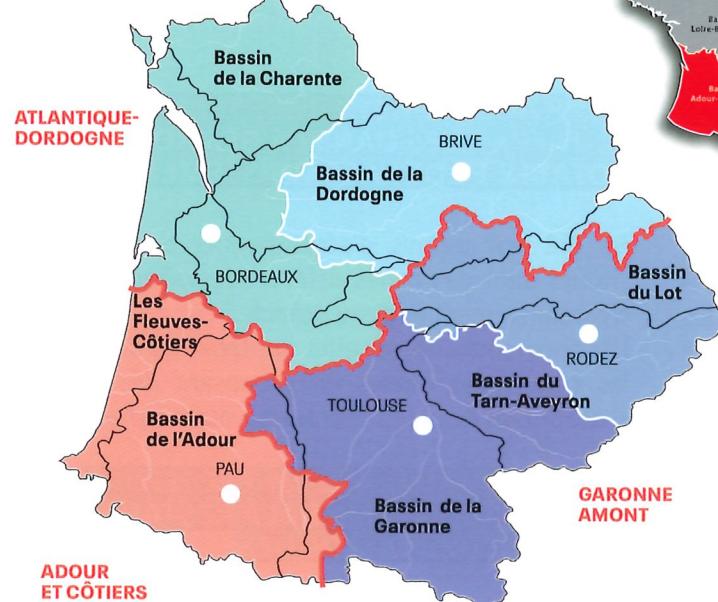
LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne Siège

90 rue du Féretra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements **16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86**
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements **15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87**

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements **40 • 64 • 65**

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements **12 • 30 • 46 • 48**
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements **09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82**

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

Donnez votre avis !

Donnez votre
avis sur

consultation nationale
sur la politique de l'eau

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE



EAU
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Conception et réalisation : AEIB DIC - Adaptation AEAG Mai 2021
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

→ Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne : https://www.eau-grandsudouest.fr/